

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03.11.17

Dossier complet le :

03.11.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0344

1. Intitulé du projet

RM 19 - Quartier Le Pascal - Rectification de virage et calibrage de chaussée
Commune de Tourette-Levens

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Nice Côte d'Azur

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christian ESTROSI, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 0 1 9 5 0 0 0 1 5

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI non mentionnés aux b) et c) de la colonne précédente.	Recalibrage d'une voie existante sur environ 60 m de long

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aménagement à réaliser est l'élargissement de la route métropolitaine RM19 au niveau du virage du quartier Le Pascal. Cet élargissement aura pour maximum 2,50 m de large ; le rayon de giration passera de R39 à R45 au maximum.

Cet aménagement nécessitera le terrassement d'une partie du talus en amont de la voie, la réalisation d'un mur de soutènement, après démolition d'un abri de jardin.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'élargissement de virage au quartier Le Pascal à Tourrette-Levens répond à la nécessité de permettre le croisement de 2 PL ou bus, tout en ouvrant la visibilité et augmentant le rayon de giration par terrassement du talus en amont de la route.

Il a ainsi pour objectif de sécuriser la circulation automobile au droit du virage concerné, et notamment la circulation des poids-lourds. En effet, le gabarit actuel de la RM19 en ce point et la position de l'axe de la chaussée ne permettent pas un croisement de véhicules entre un camion et une voiture, les camions devant se déporter sur la chaussée opposée étant donné le faible rayon de giration.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend les réalisations suivantes :

- les travaux de démolition, de déposes d'équipements, dégagement d'emprise....
- la démolition de l'abri de jardin
- l'abattage d'arbres, arbustes et haies de clôture,
- les travaux de voirie comprenant les corps de chaussée, les bordures, reprise du revêtement de chaussée
- la création d'un mur de soutènement surmonté d'une clôture grillagée,
- la pose de la signalisation horizontale
- la mise à niveau de bouches à clé, regards, avaloirs, tampons.

La durée des travaux est estimée à trois mois.

Durant cette période, les accès des riverains et la circulation seront maintenus. Des feux tricolores seront mis en place afin de permettre une circulation alternée.

Les aménagements de voiries seront conduits selon des principes d'aménagement durable.

La démarche Chantier Vert élaborée par la Métropole Nice Côte d'Azur sera observée durant toute la mise en œuvre de l'opération.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La RM19 conservera un profil en travers à 2x1 voies.

Un accotement de 2,50 m sera mis en oeuvre entre la chaussée montante et le mur reconstruit le long des propriétés riveraines, afin d'assurer la circulation des poids-lourds en toute sécurité.

Le profil en long existant sera conservé.

Le projet de voirie en tant que tel n'entraînera pas d'augmentation ou de diminution des trafics dans le secteur.

Les déplacements modes doux ne seront pas modifiés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Des acquisitions foncières sont nécessaires à la mise en oeuvre du projet. En l'absence d'accords amiables avec les propriétaires concernés, un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire conjointe sera réalisé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale de voiries existantes réaménagées	environ 60 m
Longueur totale de voiries créées	sans objet
Axe chaussée	R=45 m
Superficie globale du projet (hors chaussée existante)	environ 110 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier le Pascal
Tourrette-Levens (06)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 43°46'40" N Lat. 7°16'32" E

Point d'arrivée :

Long. 43°46'42" N Lat. 7°16'31" E

Communes traversées :

Tourrette-Levens (06)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty response area for 4.7.2]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la n°930012615, Mont-Chauve, à environ 70 m à l'Ouest de la RM19. Située au Nord de Nice, elle intègre la crête de Graus, le Mont Chauve d'Aspremont et le Mont Chauve de Tourrette, sur une superficie de 822 ha.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB le plus proche, Vallons obscurs, est à 3 km à l'Ouest de la zone d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit n°1 de la Métropole Nice Côte d'Azur a été approuvé le 28 mai 2010. Le PPBE révisé a été approuvé le 9 octobre 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Tourrette-Levens est couverte par : - un PPR mouvements de terrain, approuvé le 1er octobre 2014 et modifié le 8 avril 2016, - un PPR Incendie de Forêt prescrit le 16 décembre 2003.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, ZSC Vallons obscurs de Nice et de Saint-Blaise, est à 3 km à l'Ouest de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais. Les éventuels excédents de matériaux seront triés et, soit valorisés sur un autre chantier, soit évacués vers une fillère agréée, dans le respect de la charte chantier vert de la Métropole Nice Côte d'Azur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir case précédente
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les potentialités écologiques du secteur sont non négligeables, notamment à l'Ouest, avec la présence du cours d'eau de la Banquière à proximité immédiate et des boisements du Mont Chauve. Toutefois, les terrains d'assiette du projet sont occupés par de la voirie (RM19) et par des haies et jardins attenants à des habitations, sans que des espèces patrimoniales ne soient dérangées par le projet. Celui-ci, en tant que rectification d'un virage sur une voie existante (RM19), n'est pas de nature à avoir un impact sur les continuités écologiques à proximité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace agricole, naturel, forestier ou maritime ne sera affecté par le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RM19 dans la zone du projet intercepte le PPR mouvement de terrain, marquant la limite entre une zone bleue de risque modérée pour le risque Glissement à l'Ouest et une zone bleue de risque modérée pour les risques Glissement et Eboulement à l'Est. L'aléa retrait-gonflement des argiles est faible sur le secteur. Les contraintes liées à ces risques sont prises en compte par le projet, qui ne constitue pas une action susceptible de déstabiliser le sol.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de modification du trafic circulé par rapport à la situation actuelle et ne crée pas de nouveaux déplacements. Il sécurise les déplacements routiers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de bruit supplémentaire par rapport à celui engendré par la circulation routière actuelle. Le site est essentiellement concerné par le bruit routier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur les voies existantes. Elles ne seront pas modifiées par le projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de vibration actuel.</p> <p>Les vibrations actuelles dans la zone d'étude sont essentiellement liées à la circulation automobile.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les voies de la zone d'étude sont éclairées et le resteront après mise en oeuvre du projet.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants sur le site sont liés au trafic des véhicules. L'aménagement n'est pas de nature à augmenter le trafic sur l'itinéraire et rejeter de polluants supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera faiblement augmentée dans le cadre de ce projet, engendrant une légère augmentation du ruissellement des eaux pluviales.</p> <p>Ces eaux seront évacuées vers le réseau d'Eaux Pluviales métropolitain, qui est suffisamment calibré pour accepter ces rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun déchet dangereux ne sera produit durant la phase de chantier. Le tri sélectif sera mis en place, et les déchets évacués régulièrement vers les filières de valorisation correspondantes, dans le respect de la charte Chantier Vert de MNCA.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à émettre de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet (identifiées au 6.1) sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet (identifiées au 6.1) sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La principale mesure mise en œuvre dans le cadre du projet concerne l'application de la charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur en phase chantier.

En phase exploitation, l'amélioration des caractéristiques géométriques et la sécurisation du carrefour actuel pour les usagers, sont les principales mesures définies au stade actuel du projet en termes de déplacements et pour le milieu humain.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact, étant donné :

- les objectifs et impacts positifs du projet en termes de sécurité pour l'ensemble des usagers ,
- son implantation sur des terrains sans enjeu écologique,
- la faible emprise du projet,
- la prise en compte et la préservation des habitations présentes aux abords de la voie,
- le fait que les principales nuisances (sonores et vibrations) auront lieu lors de la phase chantier et seront négligeables du fait de la faible taille du projet et de l'application de la Charte Chantier Vert de Nice Côte d'Azur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Colmars

METROPOLIE NICE COTE D'AZUR

le

03 Novembre 2017

DRCS - Direction des Subdivisions Métropolitaines
Subdivision Centre

Signature

Le Chef de la Subdivision Centre

Insérez votre signature en indiquant sur le cadre ci-dessus

Sylvain REBION

